

Québec débloque 5 millions pour les cégépiens ayant des besoins particuliers

Le Devoir, 13 décembre 2013

LISA-MARIE GERVAIS

Les appels répétés des cégéps pour avoir plus de ressources afin d'aider leurs étudiants ayant des besoins particuliers semblent avoir été entendus: Québec octroie 5 millions, répartis dans tous les collèges, pour favoriser la persévérance et la réussite scolaire des cégépiens en situation de handicap ou ayant un trouble d'apprentissage.

«Les étudiants ayant des besoins particuliers sont de plus en plus nombreux et il faut les appuyer», a déclaré le ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, qui annonçait cette nouvelle jeudi au collège du Vieux-Montréal. Cette aide financière récurrente, qui soutiendra également les autochtones et les étudiants immigrants en difficulté, découle des engagements que son gouvernement a pris à l'issue du Sommet sur l'enseignement supérieur, qui a eu lieu en février dernier, a-t-il rappelé.

Une somme de 3 millions sera d'abord injectée en 2013-2014. L'année suivante, 2 millions provenant du Programme d'allocation pour des besoins particuliers s'ajouteront à ce montant.

Le ministre a souligné le «succès» que constituait la hausse importante de cette catégorie d'étudiants. Selon la Fédération des cégéps, ils

étaient 1300 en 2007 et sont 7500 cinq ans plus tard.

Le président-directeur général de la Fédération des cégéps, Jean Beauchesne, s'est réjoui de cet ajout de ressources, qui constitue le tiers du budget déjà alloué pour les étudiants ayant des besoins particuliers. «La hauteur des services à rendre aux étudiants en situation de handicap étant évaluée à 10 millions, les collèges espèrent par ailleurs voir d'autres ressources s'ajouter», a toutefois fait savoir la Fédération.

La présidente de la Fédération étudiante collégiale, Eliane Laberge, accueille aussi positivement cet effort du gouvernement, d'autant que «le nombre d'étudiants avec des besoins particuliers va aller en augmentant», avance-t-elle.

Dépistage et diagnostic

M^{me} Laberge croit toutefois qu'il faudra s'attarder à la question des diagnostics, dont les étudiants ont besoin pour avoir des services. Ces diagnostics ne suivent pas toujours l'étudiant qui quitte le secondaire pour le collégial, ce qui complique la prestation d'aide.

Le gouvernement devra aussi s'atteler à la tâche de favoriser le dépistage au cégep, certains troubles ne se déclarant qu'à cette étape, conclut-elle.

«Le nombre d'étudiants avec des besoins particuliers va aller en augmentant»